



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 5 décembre 2011, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 2011-195 régissant la pose d'un compteur d'eau et fixant les modalités pour imposer un taux de taxation pour la consommation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Crabtree.
- Règlement 2011-194 créant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Crabtree.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 7 décembre 2011.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à CRABTREE ce 7 DÉCEMBRE jour  
de l'année 2011

Pierre Roudéap  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), PIERRE ROUDEAP SEC-TRESORIER de la municipalité  
DE CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public  
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le  
7 DÉCEMBRE 2011, entre 9h et 17h heures.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 décembre 2011

Pierre Roudéap